



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1472

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 euros à l'Association "APELIPA" pour l'achat de leurs locaux "Le Jardin Couvert" Lieu d' Accueil Enfants Parents situé 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3e. Approbation et autorisation de signature de la convention.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1472 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT DE 50 000 EUROS A L'ASSOCIATION "APELIPA" POUR L'ACHAT DE LEURS LOCAUX "LE JARDIN COUVERT" LIEU D' ACCUEIL ENFANTS PARENTS SITUE 12 RUE AUGUSTE LACROIX A LYON 3E. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « tous arrondissements – Mobilier et petits aménagements pour crèches ».

L'Association « APELIPA » gère un lieu d'accueil enfants-parents, « Le Jardin Couvert », ouvert aux enfants de 0 à 4 ans. L'accueil a lieu les après-midi de 14h30 à 16h30, du lundi au samedi, dans des locaux situés 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3^e, d'une surface totale de 200 m².

C'est un lieu d'accueil où se rencontrent à travers le jeu notamment des enfants et des parents de toute l'agglomération lyonnaise ainsi que les futurs parents.

Cette année, 1 437 familles et 6 680 enfants ont été accueillis.

L'Association est actuellement locataire auprès d'un bailleur privé. Ce dernier vend le local où est installé le lieu d'accueil. L'Association souhaite pouvoir y répondre favorablement. En effet, si elle ne se porte pas acquéreur, elle devra chercher de nouveaux locaux.

Etant donné la disponibilité et le coût d'un tel espace dans le quartier, l'achat du local est une solution pertinente. En effet, le Jardin Couvert est implanté au cœur de la Guillotière, position centrale qui permet de drainer beaucoup de familles. Il est donc important de conserver cette implantation.

L'enjeu de cet achat est donc de préserver l'existence du Jardin Couvert dans un quartier où il peut ainsi répondre au besoin d'un grand nombre de familles lyonnaises.

Le propriétaire, détenant la quasi-totalité de l'immeuble, a déjà réalisé la vente de tous ses lots et ne trouvait pas d'acquéreur pour celui dont l'APELIPA est locataire. Son intention initiale était de dénoncer le bail à son échéance en 2017 afin de vendre ce local au prix du marché des locaux commerciaux du quartier. Mais pressé de vendre, il a proposé à l'Association d'acquérir le local pour un montant de 221 120 €. Cette opportunité permet aujourd'hui d'assurer la pérennité de l'action du Jardin Couvert auprès des jeunes enfants et de leurs familles dans les locaux actuels, particulièrement bien adaptés et dans lesquels la ville de Lyon a déjà investi pour leur rénovation. Par délibération n° 2014/630 du

24 novembre 2014, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à l'Association « APELIPA », pour l'acquisition des locaux du lieu d'accueil enfants parents « Le Jardin Couvert » conditionnée à une participation financière de la CAF.

Celle-ci mobilisant prioritairement ses financements sur de nouveaux projets, elle soutient ce projet uniquement en fonctionnement.

L'Association a donc dû revoir son plan de financement.

Cette acquisition s'élève à 221 120 €. Le nouveau plan de financement est le suivant :

- autofinancement : 71 120.00 € ;
- emprunt au Crédit Coopératif : 100 000.00 € ;
- subvention demandée à la Ville de Lyon : 50 000.00 €.

La capacité d'autofinancement importante de cette association s'explique par le fait qu'elle a reçu un don important, effectué après l'ouverture du Jardin Couvert en 1985, d'un montant d'un million de francs (soit 152 450 €). Cette somme, placée, a rapporté quelques revenus et sert à couvrir le déficit annuel.

Le montant de l'emprunt a été calculé en fonction de cet autofinancement, tout en préservant une réserve de trésorerie et en fonction de la subvention d'investissement de 50 000 € demandée à la Ville de Lyon.

Il vous est proposé de confirmer cette subvention de 50 000 € à l'Association APELIPA, pour l'acquisition de leurs locaux « Le Jardin Couvert », au vue des nouvelles modalités de financement.

Vu les délibérations n° 2014/630 du 24 novembre 2014 et n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'équipement de 50 000 € est allouée à l'APELIPA pour le financement de l'acquisition de ses locaux « Le Jardin Couvert » situés 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3^e.

2 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'APELIPA est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur l'article 20422, fonction 63, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Année 2015 : 50 000 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD